

# FICHE ET PROTOCOLE DE PRELEVEMENT

**Partie réservée à l’Anses :**

Date de réception : .....

Personnel en charge du dossier : .....

Fiche complète :  oui  non

Demande d’informations complémentaires le : .....

Date d’enregistrement : .....

N° de DA : .....

par :  téléphone  email  autre

**RENSEIGNEMENTS** - Fiche remplie par :

Date :

DEMANDEUR	
NOM Prénom :	
Adresse :	
CP :	Ville :
Tél :	Fax :
Email :	

PAYEUR	
NOM Prénom :	
Adresse :	
CP :	Ville :
Tél :	Fax :
Email :	
N° de TVA Intracom :	
Infos CHORUS si organisme public :	

PROPRIETAIRE DES PRELEVEMENTS / DU RUCHER
NOM Prénom :
Tél :
Adresse :
CP :
N° d’apiculteur :

DESCRIPTION DES PROBLEMES DU RUCHER
<b>Signes cliniques devant les colonies</b>
<input type="checkbox"/> Mortalité importante
<input type="checkbox"/> Abeilles tremblantes
<input type="checkbox"/> Abeilles traînantes
<input type="checkbox"/> Abeilles noires et/ou dépilées
<input type="checkbox"/> Abeilles rejetées par les gardiennes (agressivité)
<input type="checkbox"/> Abeilles aux ailes déformées/atrophiques
<input type="checkbox"/> Abeilles accrochées aux brins d’herbe
<input type="checkbox"/> Traces de diarrhées devant/sur la ruche
<input type="checkbox"/> Abeilles disposées en soleil
<input type="checkbox"/> Activité au trou de vol réduite

PRELEVEMENTS REALISES
NOM du préleveur :
Date du prélèvement :
Lieu du prélèvement : <i>Code postal :</i>
<i>Commune :</i>
Date de l’envoi :

CONTEXTE DE LA DEMANDE
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle miel
<input type="checkbox"/> Certificat sanitaire pour l’exportation
<input type="checkbox"/> Diagnostic suite à trouble :
Date de 1 <sup>ère</sup> observation du problème :
Nombre de ruches dans le rucher :
Nombre de ruches atteintes :
Nombre de ruches mortes :
<b>Situation du rucher :</b>
<input type="checkbox"/> Cultures, vergers. Type :
<input type="checkbox"/> Flore naturelle sauvage :
<input type="checkbox"/> Industries, autoroutes, autres :

<b>Signes cliniques à l’intérieur des colonies</b>
<input type="checkbox"/> Dépopulation constatée
<input type="checkbox"/> Manque d’abeilles sur le couvain
<input type="checkbox"/> Présence de varroas
<input type="checkbox"/> Abeilles aux ailes déformées
<input type="checkbox"/> Abeilles avec la tête dans l’alvéole
<input type="checkbox"/> Couvain en mosaïque
<input type="checkbox"/> Atteinte du couvain : <input type="checkbox"/> ouvert <input type="checkbox"/> operculé <input type="checkbox"/> de cellules royales
<input type="checkbox"/> Opercules de couleurs différentes
<input type="checkbox"/> Larves : <input type="checkbox"/> Gluantes <input type="checkbox"/> Filantes <input type="checkbox"/> avec saccule
<input type="checkbox"/> Larves jaunes, marrons à noires
<input type="checkbox"/> Couvain plâtré/mycose
<input type="checkbox"/> Couvain tubulaire
<input type="checkbox"/> Présence de galeries dans les cadres
<input type="checkbox"/> Destruction du couvain
<input type="checkbox"/> Modification de la couleur du miel / fermentation
<input type="checkbox"/> Présence d’insectes (ex : coléoptères), d’acariens différents de varroas, de larves suspectes

CALENDRIER DES TRAITEMENTS (varroose, loques...)
Dates de traitement :
Produits employés :
Mode d’application :
Durée du traitement :

## PROBLEME SUSPECTE PAR LE DEMANDEUR ET AUTRES OBSERVATIONS :

### ANALYSES DEMANDEES :

- Tarifs disponibles sur le site [anses.fr](https://www.anses.fr) : <https://www.anses.fr/fr/content/tarif-des-prestations-de-lanses>
- Pour toute demande d'information complémentaire (ex : quantité à prélever...), contacter le laboratoire (tel : 04 92 94 37 00 ou email : [lnr.abeille@anses.fr](mailto:lnr.abeille@anses.fr))
- Accéder aux Conditions générales applicables aux prestations de service, essais et analyses tarifées et réalisées par l'Anses : <https://www.anses.fr/fr/content/tarif-des-prestations-de-lanses>

### Recherche de maladies et d'agents pathogènes biologiques

#### Loques américaine et européenne

- Recherche des loques américaine et européenne par examen macro et microscopique\* / couvain, larves
- Isolement et culture de *Paenibacillus larvae* (agent de la loque américaine) / couvain, larves, miel, cire
- Isolement et culture de *Melissococcus plutonius* (agent de la loque européenne) / couvain, larves
- Identification de *P. larvae* par PCR\* / couvain, larves (diagnostic de confirmation, réalisé en 2<sup>ème</sup> intention si nécessaire)
- Identification de *M. plutonius* par PCR\* / couvain, larves (diagnostic de confirmation, réalisé en 2<sup>ème</sup> intention si nécessaire)

#### Mycose

- Recherche de la mycose du couvain par examen macro et microscopique / couvain

#### Varroose

- Recherche de la varroose par examen visuel\* / abeilles et/ou couvain

#### Nosémose

- Recherche de la nosémose par examen microscopique\* / abeilles
- Identification de l'espèce de *Nosema* (*N. apis*/*N. ceranae*) par PCR\* / abeilles (analyse réalisée si la microscopie est positive)

#### Acariose des trachées

- Recherche de l'acariose des trachées par examen microscopique / abeilles

#### Virose / virus de l'abeille

- Paralysie chronique (maladie noire, CBPV) : recherche et quantification par PCR\* / abeilles
- Virus de la paralysie aigüe (ABPV) : recherche et quantification par PCR / abeilles et/ou couvain
- Virus israélien de la paralysie aigüe (IAPV) : recherche par PCR / abeilles et/ou couvain
- Virus de la cellule royale noire (BQCV) : recherche et quantification par PCR / abeilles et/ou couvain
- Virus du couvain sacciforme (SBV) : recherche et quantification par PCR / abeilles et/ou couvain
- Virus des ailes déformées (DWV-A et DWV-B) : recherche et quantification par PCR / abeilles et/ou couvain
- Virus du Cachemire (KBV) : recherche par PCR / abeilles et/ou couvain

#### Petit coléoptère des ruches, *Aethina tumida*

- Identification par examen morphologique\* / insecte, larve
- Identification par PCR\* / insecte, larve (analyse de confirmation réalisée en seconde intention si nécessaire)

#### Frelon asiatique, *Vespa velutina*

- Identification par examen morphologique\* / insecte

#### *Tropilaelaps* spp.

- Identification par examen morphologique\* / acarien
- Identification par PCR / acarien (analyse de confirmation réalisée en seconde intention si nécessaire)

- Autre. Préciser :

\* Les essais portant un astérisque (\*) sont réalisés sous le couvert de l'accréditation par le COFRAC (numéro d'accréditation : 1-2229). Portée disponible sur le site : [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

### Recherche de contaminants chimiques

**Acaricides dans le miel\*** (coumaphos, amitraze, bromopropylate, fluvalinate, chlorfenvinphos)

**Néonicotinoïdes dans :**

Abeilles\*

Pollen\*

Nectar

Pain d'abeilles\*

Miel\*

Sirop de nourrissage

Larves d'abeilles

**Autres pesticides** (organochlorés, organophosphorés, pyréthriinoïdes de synthèse) dans :

- Abeilles :  Multirésidus ou  1 pesticide déterminé, préciser :

- Pollen :  Multirésidus ou  1 pesticide déterminé, préciser :

- Pain d'abeilles :  Multirésidus ou  1 pesticide déterminé, préciser :

- Miel :  Multirésidus ou  1 pesticide déterminé, préciser :

\* Les essais portant un astérisque (\*) sont réalisés sous le couvert de l'accréditation par le COFRAC, (numéro d'accréditation : 1-2229). Portée disponible sur le site : [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## PRELEVEMENTS :

Pour les modalités de prélèvement, de conditionnement et de transport se conformer au protocole décrit ci-après.

LISTE DES PRELEVEMENTS				Partie réservée à l'Anses
Identification**	Nature du prélèvement***	Signes cliniques	Analyses demandées	N° de référence LIMS de l'échantillon
A PRECISER IMPERATIVEMENT	A PRECISER IMPERATIVEMENT	A PRECISER IMPERATIVEMENT	A PRECISER SI MULTIPLES ECHANTILLONS	

\*\* Référence à indiquer sur le prélèvement (ex : n° ruche, nom rucher, date...)

\*\*\* Ex : abeilles (mortes, vivantes internes, vivantes externes), couvain, larves, nymphes, écailles, pollen, miel, pain d'abeilles, cire, lames microscopiques...

## PROCOLE DE PRELEVEMENT :

### Nature et quantité des prélèvements à effectuer

#### Recherche d'agents pathogènes biologiques :

##### ▪ Abeilles

- ✓ **Prélever si possible des abeilles vivantes « symptomatiques », c'est-à-dire présentant les signes cliniques ou comportements anormaux qui motivent la demande d'analyse.** Des abeilles mortes peuvent être également échantillonnées. Nota bene : si les abeilles sont en mauvais état de conservation (ex : desséchées ou putréfiées), l'analyse ne sera pas toujours réalisable ou le résultat difficile à interpréter.

Nature de la recherche	Quantité minimale à prélever
Varroose ( <i>Varroa destructor</i> )	> 30 abeilles
Nosébose ( <i>Nosema apis</i> , <i>N. ceranae</i> )	> 10 abeilles
Acariose des trachées ( <i>Acarapis woodi</i> )	> 20 abeilles
Viroses	> 10 abeilles

- ✓ **En l'absence de signes cliniques, et afin de déterminer l'état infectieux de la colonie (dépistage) : prélever des abeilles vivantes asymptomatiques à l'intérieur ou à l'entrée de la ruche.**

Pour la recherche de *Nosema*, des virus et de l'acariose, effectuer le prélèvement sur des cadres de rive, dans les hausses ou à l'entrée de la ruche (pour privilégier le prélèvement de butineuses susceptibles d'être plus infectées/infestées).

Nature de la recherche	Quantité minimale à prélever
Nosébose ( <i>Nosema apis</i> , <i>N. ceranae</i> )	> 60 abeilles
Virus	> 50 abeilles
Acariose des trachées ( <i>Acarapis woodi</i> )	> 200 abeilles

##### ▪ Couvain

Découper un morceau de couvain d'une taille supérieure à 10 x 10 cm contenant au moins 10 larves et/ou nymphes dont l'aspect anormal motive la demande d'analyse. Il est possible également d'envoyer un cadre entier.

Dans le cas où des signes cliniques particuliers ont été mis en évidence, des larves/nymphes/écailles (>10) ou cellules royales peuvent être prélevés de façon spécifique. Il est important dans ce cas de bien décrire la nature des signes cliniques associés au prélèvement dans la fiche au niveau du tableau récapitulatif (p. 2).

##### ▪ Parasites suspects (ex : acariens, insectes)

Prélever plusieurs individus de chaque espèce, si possible à différents stades de développement (ex : œufs, larves, nymphes, adultes). Il est en effet parfois indispensable d'examiner plusieurs spécimens pour les identifier.

**NB : En cas de suspicion de parasitose exotique, en raison de l'urgence de l'analyse, avertir le laboratoire de l'envoi des échantillons. Si possible prendre des photos et les envoyer par email au Laboratoire national de référence sur la santé des abeilles (LNR) : [lnr.abeille@anses.fr](mailto:lnr.abeille@anses.fr)**

##### ▪ Produits de la ruche en vue de la recherche de la loque américaine par culture bactérienne et PCR

Miel : > 40 g	Cire : > 5g
---------------	-------------

#### Recherche de contaminants chimiques :

- Miel : 250 g
- Nectar : 20 µL
- Sirop de nourrissage : 50 g
- Abeilles : 50 g (500 abeilles)
- Pollen : 50 g
- Pain d'abeilles : 50 g
- Larves d'abeilles : 10 g (80 larves)

### Conditionnement, conditions de stockage et de transport

- **D'une manière générale, placer les prélèvements dans des conditionnements propres (à usage unique) et hermétiquement fermés portant le code d'identification de l'échantillon.**  
Indiquer l'identification de l'échantillon de manière lisible et indélébile sur le contenant de stockage et sur le bouchon s'il s'agit d'un tube ou pot à prélèvement.
- **Si l'envoi est possible dans les heures ou le jour qui suit le prélèvement :** mettre les échantillons au réfrigérateur en attente de l'envoi (attention ils doivent rester secs) et les expédier à température ambiante.
- **Dans le cas où l'envoi ne peut pas se faire rapidement :** stocker les échantillons selon les conditions préconisées (cf. tableau suivant) et veiller à ce que la chaîne du froid ne soit pas interrompue jusqu'à l'arrivée au laboratoire. Pour ce faire, utiliser des plaques eutectiques (« blocs de froid ») et une boîte isotherme, ou dans l'idéal, faire appel à un transporteur spécialisé.
- **Les spécimens entomologiques conditionnés dans l'éthanol peuvent être conservés et envoyés à température ambiante.**

Contenants préconisés	Stockage avant envoi
<b>Abeilles</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Emballages en papier (ex : enveloppes épaisses en papier kraft). NB : éviter tout risque d'écrasement.</li> <li>▪ Emballages rigides en carton</li> <li>▪ Pot à prélèvement en polypropylène si l'échantillon peut être réfrigéré ou congelé rapidement (sinon risque de macération)</li> </ul>	Congélation à environ - 20°C
<b>Couvain</b>	
<p><b>Cadre ou morceau de couvain :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enveloppe épaisse en papier kraft ou boîte en plastique (ou en carton). NB : éviter tout risque d'écrasement et de « coulures »</li> </ul> <p><b>Larves ou nymphes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Petit tube à bouchon fermé (ex : tube Eppendorf). Placer le tube dans un pot à prélèvement ou une enveloppe pour faciliter l'identification de l'échantillon. Indiquer le nombre de larves/nymphes échantillonnées.</li> <li>▪ Pour la recherche de résidus chimiques : utiliser un pot à prélèvement en polypropylène et l'envelopper dans un sac en plastique.</li> </ul>	Congélation à environ - 20°C
<b>Parasites suspects (ex : acariens, insectes)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tube à prélèvement étanche. Placer les spécimens dans de l'éthanol à 70% dilué ou, si cela n'est pas possible, à sec</li> </ul> <p>NB : seul l'alcool éthylique (= éthanol) doit être utilisé. Ne pas employer d'alcool à brûler ou d'alcool dénaturé qui contiennent d'autres composés chimiques pouvant altérer le prélèvement.</p> <p>Les parasites doivent être <b>envoyés morts et dans un contenant hermétique</b>, afin d'éviter un risque de dissémination lors du transport. Les spécimens vivants peuvent être tués dans l'éthanol ou par congélation pendant une nuit.</p>	Température ambiante si conservés dans l'éthanol Ou congélation si à sec
<b>Produits de la ruche</b>	
<p><b>Miel et sirop de nourrissage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pot à prélèvement en polypropylène et l'envelopper dans un sac en plastique.</li> </ul>	Réfrigération environ + 5 °C
<p><b>Nectar :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Microcapillaires. Boucher les microcapillaires pour éviter l'évaporation du nectar. Placer les microcapillaires dans des tubes et les envelopper dans un sac en plastique.</li> <li>▪ Ou de préférence, directement dans des petits tubes (ex : tubes Eppendorf) hermétiquement fermés.</li> </ul>	
<p><b>Cire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Boîte en plastique (ou en carton) ou pot à prélèvement en polypropylène ou enveloppe épaisse en papier kraft.</li> </ul>	
<p><b>Pollen frais et pain d'abeilles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Morceau de rayon : boîte en plastique (ou en carton) ou enveloppe épaisse en papier kraft. NB : éviter l'écrasement des prélèvements.</li> <li>▪ Pollen frais ou pain d'abeilles extrait : pot à prélèvement en polypropylène ou tube à centrifuger de 50 mL ou enveloppe Kraft.</li> </ul>	Congélation à environ - 20°C

## EXPEDITION DES ECHANTILLONS :

- Les prélèvements doivent être envoyés au laboratoire dans un **colis rigide** afin d'**éviter tout risque d'écrasement**.
- **L'envoi des échantillons biologiques doit respecter la réglementation en matière de risque infectieux.**
- **Veiller au respect de la chaîne du froid lorsque cela est nécessaire.**
- **La fiche de renseignements doit impérativement être jointe aux prélèvements.** Ne pas la placer au contact direct de l'échantillon pour éviter tout risque de salissures.
- **Eviter les envois en fin de semaine** (après mercredi). Les prélèvements pourraient rester à la poste tout le week-end et la qualité des échantillons (et de fait des résultats analytiques) pourrait être altérée.

### Adresse :

Anses Laboratoire de Sophia Antipolis, Unité Pathologie de l'Abeille, Echantillons pour analyses  
Les Templiers, 105 route des Chappes, CS 20111, 06902 Sophia Antipolis cedex

*Remarque : en cas d'envoi par transporteur spécialisé, indiquer comme code postal « 06410 BIOT »*

**Tél : 04 92 94 37 00 • Fax : 04 92 94 37 01 • Mail : Inr.abeille@anses.fr**

**Le laboratoire s'engage à conserver les échantillons deux mois après l'envoi du rapport d'essai au client.**